

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la délivrance d'un permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société KRONOS IB VOGT 15 SAS sur le territoire de la commune de VENDEUVRE-SUR-BARSE

En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte du **lundi 30 janvier 2023 à partir de 9h00 au vendredi 3 mars 2023 inclus jusqu'à 17h30**, soit pendant 33 jours, sur la demande de délivrance d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société KRONOS IB VOGT 15 SAS sur le territoire de la commune de VENDEUVRE-SUR-BARSE.

Ce projet consiste en l'aménagement d'un parc photovoltaïque d'une surface d'environ 6 hectares. La zone d'implantation du projet se trouve au sein du Parc naturel régional de la forêt d'Orient et dans une zone humide d'importance internationale "Etangs de la Champagne humide" site inscrit dans la convention de Ramsar. Le projet porte sur une installation de 11 664 panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance totale d'environ 6,5Mwc et comporte également l'installation de 3 postes de transformation et d'un poste de livraison.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de VENDEUVRE-SUR-BARSE, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier comporte notamment la demande de permis de construire, une étude d'impact, les avis des services consultés, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Aube (www.aube.gouv.fr) en suivant le chemin ci-après : Accueil > Publications > Aménagement du territoire – Environnement – Développement durable > Enquêtes publiques autres que ICPE > KRONOS IB VOGT.15 SAS – Centrale photovoltaïque à VENDEUVRE-SUR-BARSE
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel (pref-ep-pc-vendeuvre@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture l'Aube à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, M. Christian POISSENOT, Directeur général des services retraité, siégera afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public en mairie de VENDEUVRE-SUR-BARSE aux dates suivantes :

- lundi 30 janvier de 09h00 (ouverture) à 12h00,
- samedi 4 février de 09h00 à 11h00,
- vendredi 17 février de 15h30 à 17h30,
- vendredi 3 mars de 14h30 à 17h30 (clôture).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie de VENDEUVRE-SUR-BARSE aux heures normales d'ouverture ;
- reçues, de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur, aux jours et heures de permanences susmentionnées.
- adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :

- par correspondance, envoyée à la mairie de VENDEUVRE-SUR-BARSE, Place du 11 novembre, 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-pc-vendeuvre@aube.gouv.fr
Les pièces-jointes ne devront pas excéder la taille de 35Mo.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans l'Aube.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée des enquêtes auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées à :

- à M.Etienne TRICHARD, par courrier électronique à l'adresse etienne.trichard@kronos-solar.fr ou par téléphone au 06 62 76 41 26 ;
- à la direction départementale des territoires, Maison de l'État, 18 rue Armand CS 20052, 10200 Bar-sur-Aube ou par courriel à pascal.lux@aube.gouv.fr ;
- à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10 025 Troyes Cedex ou par courriel à pref-ep-pc-vendeuvre@aube.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la délivrance ou au refus du permis de construire concernant ce projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, en mairie de VENDEUVRE-SUR-BARSE et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.